

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 104 (1978)
Heft: 18

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

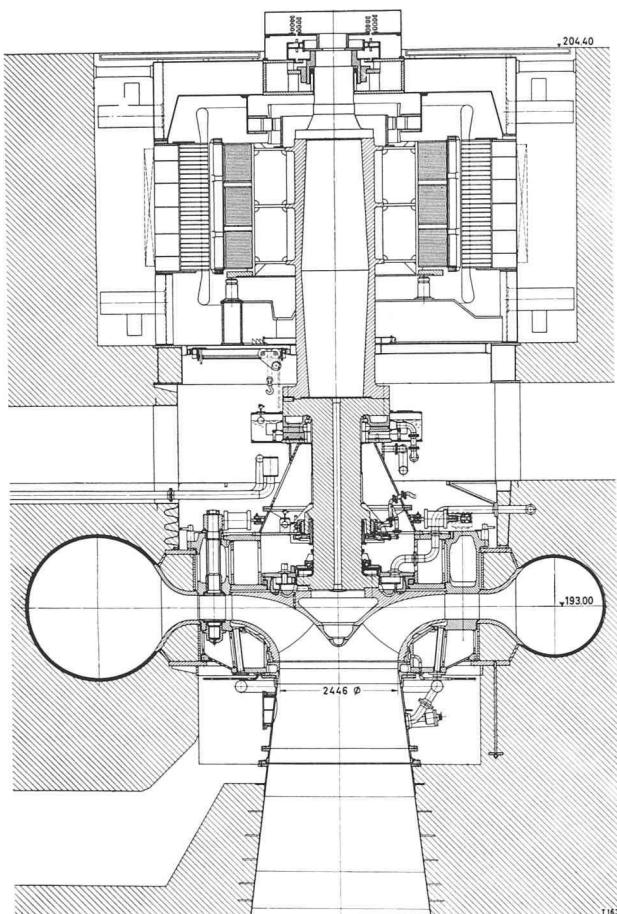


Fig. 6. — Coupe axiale d'une pompe-turbine réversible avec distributeur-diffuseur mobile ($e = 1$; $f = 1$).

Centrale de Vianden — Groupe 10

	Pompage	Turbinage	
H	271	286,4	m
\dot{V}	74,8	76,5	m^3/s
\dot{N}	333	333	t/min
\dot{E}_e	217 000	196 000	kW
$v = v_R$	0,274	0,265	
(A suivre)			

Divers

Protection de la nature au lac de Neuchâtel

Une étude traitant de l'importance de la région du lac de Neuchâtel sur le plan de la protection de la nature est parue récemment. Il s'agit d'une documentation exhaustive réunie par l'Institut d'éthologie et de recherche sur la vie sauvage de l'Université de Zurich. Les divers rapports composant ce document décrivent les particularités de la rive sud-est et démontrent la pression qu'elle subit (développement d'infrastructures touristiques en particulier) et les dangers qui la menacent (autoroute N1). Les principaux résultats de cette étude peuvent être résumés ainsi :

La diversité, l'étendue et la fréquence des associations végétales typiques qu'on y rencontre sont uniques en Suisse. De plus, quelques-unes de ces associations sont rares ou menacées de disparition dans le reste du pays.

Cette rive est une place de repos d'importance primordiale pour les oiseaux migrateurs et passereaux, et le quartier d'hiver des canards plongeurs et des harles. Elle est en Suisse la région la plus riche en espèces nicheuses : on

trouve ici les seuls lieux de nidification du goéland argenté, du goéland cendré et de la mésange à moustache. Beaucoup d'oiseaux ne limitent pas leur habitat à la rive mais l'étendent à l'arrière-pays (le harle bièvre, par exemple, niche dans l'arrière-pays, puis les jeunes encore incapables de voler rejoignent le lac en marchant). La rive sud-est du lac de Neuchâtel est sur le plan ornithologique d'importance internationale ; cela s'explique par la diversité des espèces qui la peuplent et la dimension de la zone riveraine plus ou moins intacte.

Les quatorze espèces de batraciens du Plateau suisse se trouvent ici. Un marécage large (c'est de loin le plus grand de Suisse) où les étangs et les mares sont fréquents constitue pour elles un biotope excellent. La diversité de l'arrière-pays offre espace vital et quartiers d'hiver aux espèces qui ne sont liées aux lieux humides que pour la reproduction.

Les marais de Chavornay et la rive sud-est du lac de Neuchâtel sont des bas-fonds d'importance nationale, respectivement internationale. Des falaises forment un passage abrupt et coupé de ravins entre les marais et le plateau boisé. Ce paysage richement compartimenté s'étend jusqu'aux Préalpes fribourgeoises et bernoises ; il comporte un réseau assez dense d'éléments quasi naturels tels que haies, gorges et marais. La région comprise entre le lac de Neuchâtel et les Préalpes fribourgeoises est la seule du Plateau où l'expansion s'est réduite au cours de ces vingt dernières années. Cela explique qu'elle puisse encore constituer un habitat de grande valeur pour des espèces végétales et animales sensibles.

Une mosaïque de mini-zones naturelles ne peut satisfaire toutes les exigences des espèces menacées. Beaucoup de celles-ci sont écologiquement très spécialisées et de grandes zones relativement intactes (comme c'est le cas de la rive dont on parle ici) sont souvent une condition de leur survie. A côté des activités de loisir, l'autoroute Yverdon-Morat représente la menace la plus lourde au stade de l'exécution aussi bien que dans la phase d'exploitation.

L'exceptionnelle valeur biologique de cette région est confirmée par d'autres expertises, accords et inventaires internationaux. Il en découle pour la population l'obligation de la protéger efficacement. Dans cette perspective, la construction de la N1 entre la falaise et la rive est bien évidemment inadmissible. Si l'on veut réussir une protection d'ensemble de la zone riveraine du sud du lac de Neuchâtel, un effort supra-cantonal est indispensable. C'est pourquoi, grâce à un crédit alloué par *Pro Natura Helvetica*, la Ligue suisse pour la protection de la nature a constitué un groupe de travail dont la tâche est d'élaborer un plan de protection à long terme de cette région.

Précisément dans le cadre de ce groupe de travail, on est très préoccupé de nouvelles menaces apparues récemment à proximité de Gletterens, au milieu de la zone précitée. Un chenal a été creusé clandestinement pour servir de port d'amarrage à la petite batellerie, entraînant des comblements importants dans le marais. Si l'on ne redonne pas à cette zone son aspect initial, la blessure sera irrémédiable.

Ligue suisse pour la protection de la nature

Les résultats de l'étude mentionnée ci-dessus méritent réflexion. Il y a longtemps déjà que les milieux scientifiques ont mis en garde contre les dangers que le tracé prévu de la N1 entre Yverdon et Morat faisait courir à l'un des plus riches biotopes de notre pays. Il ne faut pas s'y tromper : ce ne sont pas des écologistes de salon ou des polémistes de profession qui s'exprimaient là, mais des spécialistes à la compétence reconnue. Leur intérêt allait à la conservation

d'un milieu naturel remarquable, non à la lutte contre le béton.

L'étude de l'Université de Zurich étaye scientifiquement les précédents cris d'alarme. Il serait indigne d'une formation technique universitaire de vouloir l'ignorer pour défendre le tracé incriminé au nom de considérations économiques ou rationnelles. Les spécialistes concernés par la planification et la réalisation du réseau des routes nationales ne peuvent faire abstraction des travaux d'autres spécialistes, attachés à l'étude et à la conservation de la flore et de la faune de notre pays.

L'étude relève très justement l'importance internationale des rives du lac de Neuchâtel. On est prompt, chez nous, à condamner nos voisins méridionaux qui tendent des filets pour capturer en masse des oiseaux migrateurs. En détruisant les sites de nidification et de séjour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs, nous commettrions un acte encore plus sauvage et funeste, non pour satisfaire des envies gastronomiques, il est vrai, mais pour rouler à 30 km/h de plus ou nous éviter un petit détour...

On souhaiterait que les autorités politiques décident une fois pour toutes d'abandonner le tracé actuellement prévu pour la NI, plutôt que de le reléguer dans un tiroir pour un temps indéfini. Cela permettrait également aux planificateurs du réseau routier de savoir où ils en sont.

Un point encore: lorsqu'un particulier construit une maison trop haute de 30 cm, il lui faudrait la démolir. Que se passe-t-il lorsqu'une commune tolère que soit creusé illégalement un chenal pour la batellerie, comme cela a été fait près de Gletterens ?

Le progrès technique ne se mesure pas à la profondeur des blessures infligées à la nature, mais au degré d'harmonie avec l'environnement atteint par ses réalisations. L'environnement n'est pas seulement un cadre dans lequel s'inscrit un ouvrage plus ou moins esthétique, mais un monde vivant qu'il s'agit de respecter. Un jugement récent, prononcé par un tribunal français, souligne les conséquences du mépris de la nature: il a été reconnu que certains dégâts survenus au cours des inondations de l'an dernier étaient dus en partie à des améliorations foncières; le terrain, trop bien aménagé en fonction de la géométrie et de la simplification du travail agricole, ne retient plus suffisamment les eaux de pluie. La terre est rapidement ravinée, les filets d'eau se transforment en torrents et emportent l'humus. La suppression des haies non seulement aggrave ce phénomène mais conduit à l'érosion éolienne.

Il convient de se souvenir que la nature ne fonctionnait pas si mal ayant que l'homme s'en mêlé; lorsque des corrections s'imposent pour améliorer les conditions de vie des hommes, elles ne doivent pas conduire à la destruction du milieu naturel.

JEAN-PIERRE WEIBEL

Association suisse pour l'entretien

L'Association suisse pour l'entretien (SVI) a organisé, le 31 mars 1978, son deuxième colloque en Suisse romande.

Alors que le premier, en mars 1976, s'était efforcé de définir la fonction de l'entretien dans le cadre d'une entreprise, le colloque de cette année s'attachait à présenter des cas particuliers venant de la pratique et présentés par des praticiens.

Divers responsables de l'entretien d'industries romandes ont présenté leurs solutions, les méthodes et les techniques utilisées dans leurs entreprises avec succès. Finalement, le professeur G. Cuendet a exposé les problèmes de formation et du développement des responsables de l'entretien.

Le recueil des conférences présentées peut être obtenu auprès du secrétariat romand du SVI, case postale 54, 1800 Vevey, au prix de Fr. s. 15.—.

Carnet des concours

Etablissement médico-social Renens et environs

Ouverture

La Fondation « Les Baumettes » ouvre un concours d'architecture pour la construction d'un Etablissement médico-social de Renens et environs sur une fraction de la parcelle n° 1304, sise au Bugnon à Renens. Il s'agit d'un concours à deux degrés, dont le règlement et le programme ont été approuvés par la SIA.

Prix

Une somme de Fr. 100 000.— est mise à la disposition du jury, pour être répartie comme suit:
1^{er} degré : Fr. 50 000.— pour les auteurs de 8 à 10 projets ;
2^e degré : Fr. 50 000.— pour les auteurs de 5 à 8 projets.
Un montant de Fr. 10 000.— est réservé pour d'éventuels achats de projets du 1^{er} et 2^e degrés.

Conditions de participation

Le concours est ouvert aux personnes dont le Conseil d'Etat vaudois a reconnu la qualité d'architecte, domiciliées ou établies sur le territoire des communes de la zone sanitaire I (voir liste ci-après) depuis le 1^{er} janvier 1977 au plus tard.

Liste des communes par district

District de Lausanne	Toutes les communes du district
District d'Oron	Toutes les communes du district
District de Cossonay	Boussens, Mex, Sullens, Vufflens-la-Ville
District d'Echallens	Assens, Bioley-Orjulaz, Bottens, Bretnig s/Morrens, Cugy, Dommartin, Echallens, Etagnières, Froideville, Malapalud, Morrens, Poliez-le-Grand, Poliez-Pittet, Saint-Barthélemy, Sugnens, Villars-le-Terroir, Villars-Tiercelin
District de Morges	Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Ecublens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix
District de Lavaux	Cully, Epesses, Forel, Grandvaux, Utly, Rix, Savigny, Villette

Les personnes désirant participer au concours pourront prendre connaissance du règlement et du programme ou se les procurer contre un dépôt de Fr. 100.— (cent) dès le 21 août 1978, à la Direction des travaux de la Commune de Renens, rue de Lausanne, 1020 Renens.

Délai d'inscription : 29 septembre 1978, 16.00 heures.

Délai pour questions : 11 septembre 1978.

Délai de remise des projets du 1^{er} degré : 15 décembre 1978, 16.00 heures.

Rapport du jury 1^{er} degré : envisagé fin mars 1979.

Délai de remise des projets du 2^e degré : envisagé juin 1979.

Prix Cemento-Hormigon

La revue technique espagnole « Cemento-Hormigon » organise, à l'occasion de son cinquantième anniversaire, un concours d'articles *en espagnol* aptes à paraître dans ses colonnes. Les contributions, d'une trentaine de pages dactylographiées, doivent lui être adressées jusqu'au 31 mars 1979.